

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE QUARTIER

ALLENDE



Le comité s'est déroulé de 18h45 à 20h le mercredi 17 novembre 2021 dans la Grande Salle du Tremplin Jacques Duclos en présence d'élus référents et du bailleur Seine Saint-Denis Habitat (agence comme Direction technique).

LE PARKING

• **Reprise des travaux :** Les travaux du parking ont été interrompus suite à la découverte d'une nappe d'hydrocarbures identifiée sur le site du chantier. Le redémarrage de l'opération est prévu pour le courant du mois de janvier 2022, mais le bailleur ne peut s'engager fermement sur cette échéance étant donné la complexité technique des travaux.

• **Attribution des places :** à ce stade, la demande n'est pas supérieure à l'offre. D'après les rencontres effectuées entre l'association Voisin Malin et les habitants, une réouverture des places du parking à 70% est à prévoir. Le prix par mois envisagé est de 13 €.

La difficulté à remplir le formulaire soumis aux habitants au sujet du parking semble, par ailleurs, avoir dissuadé certains habitants à le remplir. Il est donc à prévoir que les chiffres ci-dessus ne correspondent pas totalement au besoin. S'il se trouve que la demande est en fait supérieure à l'offre, l'ancienneté des habitants pourraient constituer un critère.

CITY STADE

La livraison du city-stade est prévue pour fin 2022. Ce délai s'explique notamment par le travail d'étude et de conception du projet mené par le bailleur, en lien avec la municipalité.

PLAN DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS

Ce plan de réhabilitation répond aux problèmes d'étanchéité, d'infiltrations et de fuites rencontrés par les locataires. Au vu de l'ampleur de ces problèmes, la délimitation des besoins a fait l'objet d'une redéfinition. L'enveloppe prévue pour la réhabilitation est ainsi passée de 700 000 euros à plus de 5 millions d'euros.

Les échéances retenues à ce stade sont :

- **Décembre 2021 :** lancement de la consultation des entreprises.
- **Avril 2022 :** lancement des travaux.

Certains logements présentent toutefois des pathologies trop importantes qui rendent impossible des mesures conservatoires et imposent de trouver des solutions immédiates, dans l'attente des travaux. Ces situations feront l'objet d'un traitement au cas par cas, en rencontrant les locataires concernés dans leurs logements. Cela pourra donner lieu à des procédures de relogement en urgence ou de réduction des loyers.



POUR CONTACTER LE COMMISSAIRE
COMMISSARIAT-EPINAY-VILLETANEUSE
@INTERIEUR.GOUV.FR

POUR S'INFORMER
06 26 63 68 24

WWW.MAIRE-VILLETANEUSE.FR

